



Nom d'usage enfant de 2 ans

Par Pat8664

Ma fille a été adoptée en adoption simple et a pris le nom de mon ex mari D-K. Elle a à présent 26 ans et est maman d'un petit garçon qui porte le nom de son père. Ma fille souhaite que son fils de 2 ans ait en nom d'usage son nom. Cela est-il possible et quelle est la procédure ? Je vous remercie pour votre réponse. Patricia

Par calete

Bonjour,

Je pense que vous trouverez l'information en consultant ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36441]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36441
[/url]

cdt

Par Isadore

Bonjour,

Oui, si le père de l'enfant est d'accord.

Sinon votre fille ne peut qu'ajouter un de ses patronymes au nom légal de son fils.

Il n'y a pas de procédure particulière pour adopter un nom d'usage, il suffit de s'en servir. Si votre fille agit sans le consentement du père, elle doit l'informer de sa décision par courrier recommandé, afin que celui-ci puisse éventuellement saisir le JAF pour s'y opposer s'il juge cette décision contraire l'intérêt de l'enfant.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36441]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36441
[/url]

En résumé : d'un commun accord, les parents peuvent décider que votre petit-fils usera du nom "D-K".

Sinon votre fille peut décider qu'il usera du nom "SonNomLégal-D" ou "SonNomLégal-K".

Par Pat8664

Merci pour vos réponses.

Le nom de ma fille est D et le nom d'usage D K. Quelle nom peut-elle donner à son fils en nom d'usage ?

Si votre fille a pour non légal D, et que D-K est simplement son nom d'usage, son fils ne peut adopter que D à titre de nom d'usage. Seul le patronyme d'un parent peut être adopté à titre d'usage.